## Le stagiaire

Après accord du service PHARE, le stagiaire postule pour un ou plusieurs projets. Il devient acteur de son devenir professionnel.

## L'encadrement

Le moniteur de la cellule d'accueil guide le stagiaire CAP dans ses apprentissages. Il évalue l'évolution du stagiaire en partenariat avec le coordinateur du projet de l'ETA et le service PHARE. La collaboration entre le moniteur CAP et les moniteurs de l'ETA vise à faciliter l'intégration du CAP au sein de l'ETA.

## Le suivi

La mise en commun de l'évaluation et de l'auto-évaluation permet d'établir des objectifs pour la poursuite de la formation.

### Le contrat

Le Contrat d'Adaptation Professionnelle est signé pour un an et renouvelable jusqu'à cinq ans. Le statut d'une personne en CAP reste le même qu'avant la signature du contrat. Néanmoins, le stagiaire CAP reçoit en complément une indemnité de formation. Au printemps 2009, quatre ETA bruxelloises répondant à un appel à projet du Service PHARE, ont créé en leur sein une cellule d'accueil et de formation, avec le soutien du FSE et de la CoCoF. Non soumises aux exigences de production, les cellules d'accueil et de formation proposent à de jeunes stagiaires en CAP de prendre le temps de s'acclimater au milieu du travail, tout adapté soit-il.

Le projet se décline actuellement au travers de quatre métiers très différents : distribution et recyclage à l'APAM, cantonniers à La Ferme Nos Pilifs, cuisine à Travail & Vie et potager urbain à l'A.P.R.E. Services. L'objectif du projet CAPFSE est de donner l'opportunité à des personnes handicapées aux capacités professionnelles en construction de tenter l'expérience du travail. Un moniteur spécifique à cette équipe de cinq travailleurs accompagne chacun dans son projet professionnel et ses apprentissages.

#### Pour plus d'informations, contacter:

#### LE SERVICE PHARE

Rue des Palais, 42 1030 Bruxelles 02/800.82.03 www.phare-irisnet.be

#### LA FEBRAP

Trassersweg, 347 1120 Bruxelles 02/262.47.02 www.febrap.be







CELLULES D'ACCUEIL ET DE FORMATION EN ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ



CAP
CONTRATS
D'ADAPTATION
PROFESSIONNELLE

# CAP UN PARCOURS DE FORMATION EN ETA

Le Contrat d'Adaptation
Professionnelle est un contrat
entre le stagiaire, son employeur
et le service PHARE qui permet
au stagiaire de s'adapter
progressivement au travail grâce
à un accompagnement spécifique.
Que ce soit pour acquérir des
compétences techniques liées au
métier exercé ou des compétences
socioprofessionnelles, un
programme de formation
individualisé est établi pour guider
progressivement le CAP vers le
statut de travailleur.



- I découvre l'entreprise,
- I apprend à connaître ses collègues,
- I apprend des techniques professionnelles,
- I développe ses compétences socioprofessionnelles.

Le moniteur CAP assure l'encadrement du stagiaire.



- I construit et affine son projet professionnel,
- I peut passer des périodes en immersion dans les sections de l'ETA selon son projet professionnel. Le moniteur CAP est son référent, mais il peut être encadré par d'autres moniteurs de l'ETA.

# ÉTAPE 3: le stagiaire CAP

- lest intégré dans une section pour confirmer ses acquis et son projet professionnel,
- I travaille selon les règles définies dans la section où il est intégré,
- l est encadré par le moniteur de cette section.

Le moniteur CAP est en contact avec le moniteur de section pour assurer l'intégration et le suivi.



# Réorientation

Le projet professionnel du stagiaire n'est pas en adéquation avec les exigences des postes de travail. La réorientation se fait en collaboration avec l'entourage et/ou des accompagnants professionnels.





## Plan de travail

Le projet professionnel du stagiaire est en adéquation avec les exigences du travail. Le travailleur est engagé dans l'ETA d'accueil, dans une autre ETA ou en milieu ordinaire.